

# Morale ou pragmatisme ?

Alors que les militants pour la dépénalisation du cannabis souhaitent sortir de l'ombre en se déclarant en préfecture en février,

**S**ophie<sup>1</sup> a la main verte. 18 variétés de plantes décorent son appartement bordelais. Parmi elles, 5 plants de cannabis poussent dans un placard à la lueur des lampes à sodium. Ces 5 pieds alimentent sa consommation personnelle.

Selon elle et les autres membres des groupes d'organorésistance<sup>2</sup> à travers la France, l'actuelle loi est absurde compte tenu de la réalité de la "fumette" dans le pays. C'est en effet dans l'Hexagone que les lois sont les plus répressives vis-à-vis du cannabis, mais c'est aussi là que l'on fume le plus en Europe. Selon les chiffres de l'Observatoire français des drogues et toxicomanies, mis à jour en octobre dernier, 13,4 millions de français avouent avoir déjà tiré sur un joint au cours de leur vie. 3,8 millions ont fumé au cours de l'année et 1,2 million fument au moins 10 fois par mois. Ainsi, près de 10 % de la population française risque 1 an de prison et 3.750 € d'amende.

## Une situation u-beuh-esque

Sophie s'est faite interpellée une fois. Sur elle, les policiers ont trouvé 0,3 gramme d'herbe. « C'est une situation débile, dit-elle. Pour ça, deux agents ont été mobilisés, ainsi qu'un délégué du procureur

qui m'a fait un rappel à loi. » Une interpellation comme celle qu'a connue Sophie est évaluée à 3.000 euros pour l'État.

L'économiste Pierre Kopp estime que si la ganja<sup>3</sup> était taxée comme le tabac, cela rapporterait au Fisc 1 milliard d'euros chaque année<sup>4</sup>. La lutte contre le chanvre creuse actuellement un trou de 300 millions d'euros annuels, sans effets sur la consommation qui s'est stabilisée à un niveau haut.

En France, il y aurait 150 à 200 cannabis sociaux club, inspirés par les modèles, belges ou espagnols (où la possession de 5 pieds de cannabis est autorisée). Leur fonctionnement s'apparente à celui des Amap (association pour le maintien d'une agriculture paysanne). Ces clubs militants réunissent les canabiculteurs qui mettent en commun les frais d'entretien et de botanique des cultures. Chaque membre du club bénéficie de la récolte au prorata de son investissement. Dans ces clubs qui dépassent rarement la quinzaine de personnes, il s'agit uniquement de produire pour la consommation personnelle des membres, toute transaction tarifée est interdite. En cas de problème avec la justice, le "code de conduite des cannabis sociaux clubs" prévoit que « si par hasard on décidait de nous poursuivre, nous exigerions de l'être collectivement

et demanderions à être jugé, en tant que producteurs de stupéfiants en bande organisée par la Cour d'assise spéciale prévue à cet effet ». Ainsi, l'ensemble des membres de l'association risquerait 30 ans de réclusion et 750.000 euros d'amende. Pour faire valoir leurs revendications, les cannabis sociaux clubs ont décidé de se déclarer en préfecture dès le mois de février.

## Produire à la maison, éviter stress et réseaux

En Aquitaine, le mouvement est balbutiant selon Sophie, « on a trop peur de la police », dit elle. Avec ses plants dans son placard, elle ne voit que des avantages. Depuis janvier 2012, la jeune femme, opératrice pour un institut de sondages, a fait le choix d'une installation à 400 euros achetée dans un magasin spécialisé situé à 95 mètres de la préfecture (selon Google map). Elle a déjà eu trois récoltes de 50 g (« à cause d'une invasion d'araignées rouges »), 130 g et 150 g. « Je m'améliore à chaque fois », dit elle. Pour alimenter ses lampes, elle dépense 25 euros d'électricité par mois en plus. Une bouchée de pain en comparaison avec les 3.000 euros annuels qu'elle dépensait avant de s'équiper. De l'argent qui alimentait des réseaux mafieux.



Une tête de cannabis. C'est dans cette partie de la plante que se concentre le THC et ses effets.

PH UA

En plus de l'aspect économique, Sophie y a découvert une tranquillité d'esprit. Elle ne connaît plus le stress de la transaction et fume une herbe 100 % naturelle. Elle raconte : « Pour financer ma consommation je revendais aux amis avec une petite marge et puis un jour, je suis devenue nourrice, je gardais 1 kilo chez moi en échange d'une consommation "open-bar", les risques étaient énormes. L'illégalité pousse à aller toujours plus loin dans l'illégalité. »

## Sortir d'une politique moraliste et informer

La dépénalisation de l'usage et la culture du cannabis « permettrait une meilleure information sur les effets réels du chanvre », explique Sophie. Elle s'inquiète de voir son petit frère entrer au collège sans aucune autre information sur le cannabis que le discours officiel : « C'est pas bien, il faut pas. » Elle estime que l'argent du chanvre permettrait de financer des campagnes d'information. Notamment dans les collèges où il est nécessaire d'expliquer les méfaits du cannabis sur les jeunes cerveaux en construction. Une étude

fameuse revue scientifique<sup>5</sup> démontre en effet que, plus la consommation commence tôt dans la vie d'un adolescent, plus son quotient intellectuel diminue au fil des ans (jusqu'à 8 points). « Si j'avais été informée plus jeune, je n'aurais certainement pas fumé de la même manière », estime Sophie. Elle revendique également sa « liberté de fumer. »

Ugo AMEZ

<sup>1</sup> Le nom a été changé.

<sup>2</sup> Groupe militant pour la dépénalisation et la légalisation du cannabis.

<sup>3</sup> Cannabis

<sup>4</sup> Le Monde 2 août 2011.

<sup>5</sup> Proceedings of the national academy of sciences of the United States, 30 juillet 2012